

La santé collective à taille humaine

GARANTIE RESPONSABLE | PRESTATIONS AU 01/09/2026

Remboursements exprimés : Régime obligatoire + Mutuelle

Remboursements exprimés : Mutuelle

		NIVEAU 1 ESSENTIEL	NIVEAU 2 CONFORT	NIVEAU 3 OPTIMAL	NIVEAU 4 EXCELLENCE	OPTION 1 PLUS*	OPTION 2 EXTRA*
 HOSPITALISATION							
HONORAIRES							
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie	Médecins adhérents aux DPTM	100%	200%	300%	450%	+ 100%	+ 150%
	Médecins non adhérents aux DPTM	100%	180%	200%	200%	-	-
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER							
Forfait journalier hospitalier (1)		100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	-	-
AUTRES FRAIS							
Frais de séjour	en établissements conventionnés	100%	100%	100%	100%	-	-
	en établissements non conventionnés	100%	180%	300%	400%	+ 50%	+ 100%
Chambre particulière (2)		-	50€/jour	80€/jour	110€/jour	+ 20€/jour	+ 40€/jour
Frais d'accompagnement (enfant <16 ans) (3)		-	20€/jour	40€/jour	60€/jour	+ 10€/jour	+ 20€/jour
MATERNITÉ							
Prime de naissance ou d'adoption par enfant inscrit au contrat (4)		-	200€	300€	500€	+ 100€	+ 200€
Aide à la procréation non prise en charge par le RO		-	-	100€/an	200€/an	-	-
 SOINS COURANTS							
HONORAIRES MÉDICAUX							
Généralistes et spécialistes	adhérents aux DPTM	100%	200%	300%	450%	+ 100%	+ 150%
	non adhérents aux DPTM	100%	180%	200%	200%	-	-
Actes de chirurgie et techniques médicaux	adhérents aux DPTM	100%	150%	200%	250%	+ 50%	+ 100%
	non adhérents aux DPTM	100%	130%	180%	200%	-	-
Actes d'imagerie médicale, radiologie, et échographie	adhérents aux DPTM	100%	150%	200%	250%	+ 50%	+ 100%
	non adhérents aux DPTM	100%	130%	180%	200%	-	-
HONORAIRES PARAMÉDICAUX							
Auxiliaires médicaux		100%	125%	175%	250%	+ 50%	+ 100%
Psychologues pris en charge par le RO (5)		100%	100%	100%	100%	-	-
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE							
Analyses		100%	125%	175%	250%	+ 50%	+ 100%
MÉDICAMENTS							
Médicaments à Service Médical Rendu important		100%	100%	100%	100%	-	-
Médicaments à Service Médical Rendu modéré		100%	100%	100%	100%	-	-
Médicaments à Service Médical Rendu faible		100%	100%	100%	100%	-	-
MATÉRIEL MÉDICAL 100% SANTÉ**							
Prothèses capillaires classe II		100% SANTÉ Remboursement intégral dans la limite des PLV				-	-
Fauteuils roulants location de courte durée (6)		100% SANTÉ Remboursement intégral dans la limite des PLV				-	-
AUTRE MATÉRIEL MÉDICAL							
Appareillages et prothèses médicales (7)		100%	200%	250%	300%	+ 50%	+ 100%
 AIDES AUDITIVES							
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ**							
Classe I par oreille (8)		100% SANTÉ Remboursement intégral dans la limite des PLV				-	-
AIDES AUDITIVES À TARIFS LIBRES							
Classe II par oreille (9)	Pour les plus de 20 ans	100%	100% + 200€/oreille	100% + 300€/oreille	100% + 600€/oreille	+ 100€/oreille	+ 200€/oreille
	Pour les moins de 20 ans ou atteint de cécité	100%	100% + 100€/oreille	100% + 200€/oreille	100% + 300€/oreille	+ 50€/oreille	+ 100€/oreille
AUTRES							
Forfait entretien prothèses auditives (10)		100%	100%	100%	100%	-	-
 CURE THERMALE ACCEPTÉE PAR LE RO							
Frais de traitement et honoraires		100%	100%	100%	100%	-	-
Frais de voyage et hébergement		-	RO + 100€/an	RO + 200€/an	RO + 400€/an	+ 50€/an	+ 100€/an
 TRANSPORT							
Transport remboursé par le RO		100%	100%	100%	100%	-	-

NIVEAU 1
ESSENTIELNIVEAU 2
CONFORTNIVEAU 3
OPTIMALNIVEAU 4
EXCELLENCEOPTION 1
PLUS*OPTION 2
EXTRA*
 BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION

BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION

Forfait automédication (11)	-	20€ / an	50€ / an	80€ / an	+ 20€ / an	+ 40€ / an
Forfait Stop Tabac (12)	-	20€ / an	50€ / an	80€ / an	+ 20€ / an	+ 40€ / an
Forfait contraception (13)	-	20€ / an	50€ / an	80€ / an	+ 10€ / an	+ 20€ / an
Forfait vaccins non pris en charge par le RO (14)	-	20€ / an	50€ / an	80€ / an	+ 10€ / an	+ 20€ / an
Médecines douces : ostéopathie, chiropraxie, étiopathie, bio-kinergie, kiné méthode Mézières, psychomotricité, acupuncture, pédicurie-podologie, diététique, sophrologie, nutrition, homéopathie, bilan du langage, micro-kinésithérapie, mésothérapie, ergothérapie, hypnose pratiquée par un professionnel de santé, naturopathie, phytothérapie et réflexologie (15)	-	50€ x 2 séances par an	50€ x 3 séances par an	50€ x 5 séances par an	+ 50€ x 1 séance par an	+ 50€ x 2 séances par an
Consultations de psychologie non remboursées par le RO (15)	-	50€ x 2 séances par an	50€ x 3 séances par an	50€ x 5 séances par an	+ 50€ x 1 séance par an	+ 50€ x 2 séances par an

AUTRES ACTES DE PRÉVENTION

Actes de prévention remboursés par le régime obligatoire et définis par la réglementation (16)	100%	100%	100%	100%	-	-
--	------	------	------	------	---	---

 OPTIQUE

ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ**

Monture et verres classe A (17)	100% SANTÉ	Remboursement intégral dans la limite des PLV			-	-
---------------------------------	-------------------	---	--	--	---	---

AUTRES ÉQUIPEMENTS OPTIQUES

Monture et verres Classe B (18)	2 verres unifocaux simples (a)	100€	250€	350€	420€	+ 25€	+ 50€
	Verre unifocal simple + verre unifocal forte correction ou verre multifocal/progressif simple (b)	150€	300€	400€	560€	+ 100€	+ 150€
	2 verres parmi unifocaux fortes corrections ou multifocaux/progressifs simples (c)	200€	350€	500€	700€	+ 150€	+ 200€
	Verre unifocal simple + verre multifocal/progressif forte correction (d)	150€	300€	450€	610€	+ 100€	+ 150€
	Verre parmi unifocal forte correction ou multifocal/progressif simple + verre multifocal/progressif forte correction (e)	200€	350€	500€	750€	+ 150€	+ 200€
	2 verres multifocaux/progressifs fortes corrections (f)	200€	350€	500€	800€	+ 150€	+ 200€

SUPPLÉMENTS ET PRESTATIONS OPTIQUE (pour les verres Classe A ou Classe B)

Adaptation de la correction visuelle	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	-	-
Appairage (hors verres Classe B)	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	-	-
Verres avec filtre	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	-	-
Autres suppléments	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	-	-

AUTRES

Lentilles acceptées, refusées ou jetables (19)	100%	100% + 150€ / an	100% + 200€ / an	100% + 300€ / an	+ 50€ / an	+ 100€ / an
Chirurgie réfractive	-	250€ / oeil par an	450€ / oeil par an	700€ / oeil par an	+ 100€ / oeil par an	+ 200€ / oeil par an

 DENTAIRE

SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ**

Prothèses dentaires	100% SANTÉ	Remboursement intégral dans la limite des HLF			-	-
---------------------	-------------------	---	--	--	---	---

PROTHÈSES

Prothèses paniers tarifs maîtrisés et libres (20)	125%	250%	350%	500%	+ 50%	+ 100%
Prothèses dentaires non remboursées	-	300€ / an	500€ / an	900€ / an	+ 100€ / an	+ 200€ / an

SOINS

Soins dentaires	100%	100%	100%	100%	-	-
Inlay Onlays (21)	125%	170%	250%	400%	+ 50%	+ 100%

AUTRES

Orthodontie acceptée par le RO	125%	250%	350%	450%	+ 50%	+ 100%
Orthodontie refusée par le RO	-	200€ / an	400€ / an	800€ / an	+ 100€ / an	+ 200€ / an
Parodontologie	-	100€ / an	200€ / an	300€ / an	+ 50€ / an	+ 100€ / an
Implantologie	-	500€ / an	1 000€ / an	1 400€ / an	+ 100€ / an	+ 200€ / an

NIVEAU 1
ESSENTIELNIVEAU 2
CONFORTNIVEAU 3
OPTIMALNIVEAU 4
EXCELLENCEOPTION 1
PLUS*OPTION 2
EXTRA*

SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT

POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS

Téléconsultation 24h/24 7j/7	Consultation médicale à distance auprès de médecins généralistes et spécialistes (dermatologue, gynécologue...). Voir notice d'information.
Second avis médical	Accès à un second avis médical auprès d'un médecin spécialiste de votre pathologie.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Accompagnement aux événements traumatiques en entreprise	Soutien psychologique pour surmonter des événements graves survenus en entreprise.
Assistance vie quotidienne (22)	Assistance à domicile en cas d'hospitalisation : prestations à domicile (aide-ménagère, garde d'enfants...), livraison de médicaments et/ou de matériel médical, accompagnement psychologique... Assistance voyage : rapatriement ou transport sanitaire, frais médicaux d'urgence à l'étranger...

POUR PRÉSERVER SON BIEN-ÊTRE

Solutions forme & bien-être conçues avec un réseau d'experts	Programmes personnalisés et accompagnés pour adopter de bonnes habitudes de vie, à votre rythme et selon vos besoins : mieux manger, mieux dormir, gérer votre stress, bouger plus et arrêter de fumer.
--	---

POUR MAÎTRISER SON BUDGET

Réseau de soin Itelis	Réseau de professionnels de santé partenaires Itelis en optique et audiologie pour profiter de tarifs privilégiés.
-----------------------	--

DPDM : Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée - FR : Frais réels - HLF : Honoraire limite de facturation - PLV : Prix limite de vente - RO : Régime Obligatoire - RC : Régime Complémentaire - TM : Ticket Modérateur

L'annualité est appréciée par année civile, la part non consommée n'est pas reportée l'année suivante. Les remboursements exprimés en pourcentage s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale sauf indication du cas contraire et sont effectués dans la limite des frais engagés et pour les montants déclarés à la Sécurité Sociale.

- * Les options ne sont pas accessibles dès lors que le niveau 4 est souscrit pour l'un ou l'ensemble des modules santé pour la garantie de base.
** Tels que définis réglementairement.

HOSPITALISATION

- 1 Sans limitation de durée.
- 2 Limitée à 90 jours par an (dont chambre particulière en ambulatoire).
- 3 Limités à 30 jours par an. Pour enfant hospitalisé de moins de 16 ans, sur présentation d'un justificatif.

SOINS COURANTS

- 4 La prime est versée si l'enfant est inscrit dans les 3 premiers mois de sa naissance ou de son adoption.
- 5 Sont pris en charge les psychologues conventionnés au dispositif « MonSoutienPsy ».
- 6 Location limitée à trois mois, renouvelable une fois. Si la période réglementaire de prise en charge évolue, votre contrat en tiendra compte automatiquement.
- 7 Hors appareillage dentaire, auditif et équipement optique. Dans la limite des PLV.

AIDES AUDITIVES

- 8 Depuis le 1^{er} janvier 2021, la prise en charge est limitée à un équipement tous les quatre ans. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.
- 9 Forfait d'aide à l'arrêt du tabac non pris en charge par le RO. Comprend la prise en charge des compléments alimentaires (magnésium, phytothérapie, aromathérapie), des inhalateurs de TNS non pris en charge par le RO et de consultations de tabacologie. Voir conditions de prises en charge sur la Notice d'information.
- 10 Depuis le 1^{er} janvier 2021, la prise en charge est limitée à un équipement tous les quatre ans et à 1 700€ par prothèse (RO+RC). Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.
- 10 Dans la limite du nombre de paquets de piles pris en charge par la Sécurité sociale.

BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION

- 11 Le forfait est versé sur justificatif et comprend les médicaments homéopathiques, les médicaments non prescrits ou non remboursés par le RO (sous réserve qu'ils figurent dans le répertoire des spécialités pharmaceutiques de l'ANSM).
- 12 Forfait d'aide à l'arrêt du tabac non pris en charge par le RO. Comprend la prise en charge des compléments alimentaires (magnésium, phytothérapie, aromathérapie), des inhalateurs de TNS non pris en charge par le RO et de consultations de tabacologie. Voir conditions de prises en charge sur la Notice d'information.
- 13 Pilules et implant. Contraception d'urgence avec facture et sans prescription : pilule du lendemain.
- 14 Le forfait est versé sur justificatif.
- 15 Le forfait est versé sur justificatif (facture détaillée et nominative faisant mention de la nature de l'acte). Voir détails et conditions sur la Notice d'information.
- 16 Détartrage annuel complet en sus- et sous-gingival, bilan du langage, ostéodensitométrie, scellement des sillons, dépistage des troubles de l'audition, vaccins, dépistage hépatite B.

OPTIQUE

- 17 La prise en charge est limitée à un équipement tous les deux ans pour les adultes et enfants de plus de 16 ans. Sauf pour les enfants jusqu'à 15 ans ou en cas d'évolution de la vue, où un équipement par an peut être remboursé, dans la limite fixée par la garantie souscrite. Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement.
- 18 Comprend un équipement tous les 2 ans par bénéficiaire dans la limite du forfait (dont une prise en charge maximum pour la monture de 100€). Pour l'appréciation de la période de 2 ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement. Cette période est réduite à un an concernant les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement destiné à un mineur de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue (justificatifs à fournir).
Par équipement à « Verres simples », il faut entendre :
a) Équipements à :
- verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries ;
- ou à verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries ;
- ou à verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries ;
Par équipement à « Verres simples forte correction et Verres multifocaux ou progressifs », il faut entendre :
b) Équipement comportant un verre mentionné au a) et un verre mentionné au c)
c) Équipements à :
- verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ;
- ou à verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries ;
- ou à verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à - 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ;
- ou à verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre - 4,00 et + 4,00 dioptries ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.
Par équipement à « Verres multifocaux ou progressifs forte correction », il faut entendre :
d) Équipement comportant un verre mentionné au a) et un verre mentionné au f)
e) Équipement comportant un verre mentionné au c) et un verre mentionné au f)
f) Équipements à :
- verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à - 8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ;
- ou à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.
- 19 Pour les lentilles non prises en charge par le RO, prise en charge uniquement du forfait.

DENTAIRE

- 20 Dans la limite des HLF pour le panier maîtrisé.
- 21 Dans la limite des HLF.

SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT

- 22 Se reporter au descriptif des prestations Assistance remis au membre participant lors de son adhésion / affiliation.

